

**JEU**  
**« ROUTINE IDEALE A-DERMA » DE LA MARQUE A-DERMA®**

PIERRE FABRE DERMO-COSMETIQUE, société par action simplifiée au capital de 22.987.907,85 € dont le siège social est situé au 45, place Abel-Gance 92100 Boulogne, et immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro B 319.137.576, organise pour sa marque A-DERMA® un jeu intitulé « **ROUTINE IDEALE A-DERMA** » sur le site web suivant : <http://ungestepourlapeau.aderma.fr/gammes-visage/questionnaire-routine-visage.html> qui débutera le 01/12/2016 à 10h00mn 00s et se terminera le 20/12/2016 à 23h59mn 59s.

Toute participation au présent jeu-concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent Règlement en ce compris ses modalités de participation ainsi que les conditions générales d'utilisation du Site (tel que défini ci-dessous).

Nous vous invitons à les lire attentivement en vous connectant au Site. Leur non-respect entraînera l'annulation automatique de la participation du Participant et de l'attribution éventuelle de lots.

### **ARTICLE 1 : DEFINITIONS**

Dans le cadre du présent Règlement, les expressions ci-après auront les significations suivantes :

- « **Jeu** » : désigne le présent jeu-concours en ligne intitulé « **ROUTINE IDEALE A-DERMA** » ;
- « **Participant** » ou « **vous** » désigne toute personne remplissant les conditions de l'article 2 ci-après et qui participe au Jeu ;
- « **Site** » désignera le site web accessible à l'adresse URL sur : <http://ungestepourlapeau.aderma.fr/gammes-visage/questionnaire-routine-visage.html>
- « **Société organisatrice** » ou « **nous** » désignera la société PIERRE FABRE DERMO-COSMETIQUE désignée en préambule.

### **ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION**

**2.1.** Le Jeu, gratuit et sans obligation d'achat, est réservé aux personnes physiques majeures résidants en France Métropolitaine (Corse comprise), à l'exception de :

- (i) l'ensemble du personnel de la Société organisatrice ainsi que des membres de leur famille ;
- (ii) l'ensemble des distributeurs de la marque A-DERMA®, de leur personnel ainsi que des membres de leur famille ;
- (iii) l'ensemble des personnes ayant participé à l'élaboration du présent Jeu et les membres de leur famille.

**2.2.** La participation s'effectue exclusivement sur le Site. Pour participer au Jeu, le Participant devra accomplir les étapes suivantes :

- (i) Se connecter au Site via un navigateur web et consulter la rubrique dédiée au Jeu.
- (ii) Une fois connecté, le Participant devra réaliser chacune des étapes suivantes :

**- Etape 1 :**

- le Participant complètera le questionnaire d'aide au choix afin de tenter de gagner les produits adaptés à son type de peau conformément à l'article 3.2 ci-dessous
- le Participant devra s'inscrire en cliquant sur « GAGNER VOTRE ROUTINE » et en complétant le formulaire : civilité / nom / prénom / adresse email / adresse postale / code postal / ville / pays / date de naissance.
- Cocher (**non obligatoire**) les deux cases suivantes :
  - « j'accepte de recevoir par email la newsletter de la marque A-DERMA »
  - « j'accepte de recevoir par email des communications du Groupe Pierre Fabre ».

**- Etape 2 :**

- en effectuant l'étape 1 ci-dessus, le Participant valide sa participation au Jeu
- le Participant est averti sur le Site de la validation de sa participation au Jeu

### **ET s'il le souhaite, le participant peut :**

- Parrainer ses amis en complétant les formulaires proposés (un par personne parrainée), Etant précisé que chaque parrainage permet au Participant qui parraine d'obtenir **une (1) chance de plus de gagner un lot décrit à l'article 3.2 ci-dessous** et ce, dans la limite de trois (3) parrainages maximum.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le Règlement entraînera la nullité de la participation.

**2.3. Une (1) seule participation au Jeu par personne et par foyer est autorisée** (même nom, et/ou même adresse email et/ou même adresse postale) pendant toute la période du jeu.

La participation au Jeu est nominative et le Participant ne peut en aucun cas jouer pour le compte d'autres personnes.

**2.4.** La participation au Jeu (validée en cliquant sur le bouton « PARTICIPER ») devra être enregistrée en tout état de cause au plus tard le 20.12.2016 à 23h 59mn 59s. La responsabilité de la Société organisatrice ne saurait être engagée en cas de non réception de la participation du Participant, notamment en cas de (i) validation après l'heure et la date limite de participation, (ii) de coupures de communication, (iii) de difficultés de connexion, (iv) de pannes de réseau internet survenant pendant le déroulement de l'opération.

**2.5.** La Société organisatrice se réserve le droit de contrôler notamment l'exactitude des renseignements obtenus par les Participants, l'âge des Participants. Toute participation pouvant présenter des inexactitudes quant aux informations sur le Participant sera considérée comme nulle. Il en ira de même en cas de multi-inscriptions d'un même Participant.

Toute fraude au Jeu, de quelque nature qu'elle soit, entraînera l'invalidation automatique du candidat et la suppression de sa participation.

Les Participants autorisent toutes vérifications concernant leurs informations visant à les identifier. La Société organisatrice se réserve le droit de requérir de tout Participant la communication d'une copie des documents attestant de ces éléments et de disqualifier tout Participant refusant de s'y soumettre ou troublant le déroulement du Jeu (notamment en cas de triche ou de fraude), sans préjudice de toutes autres possibilités.

A ce titre, la Société organisatrice se réserve le droit notamment de supprimer toute participation pour laquelle la participation lui semble suspecte. Toute utilisation d'adresses email différentes pour un même Participant serait considérée comme une tentative de fraude entraînant son élimination définitive. La Société organisatrice se réserve le droit de demander à tout Participant de justifier de ces conditions. Tout Participant ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclu du Jeu et ne pourra, en cas de gain, se voir attribuer son lot.

**2.6.** Pour les besoins du Jeu, chaque Participant autorise la Société organisatrice à publier sur le Site durant la période de validité du Jeu et pendant un (1) an à compter de son échéance, son nom et prénom.

### **ARTICLE 3 : LOTS MIS EN JEU - DESIGNATION DES GAGNANTS**

**3.1. Cent (100) gagnants seront désignés par tirage au sort réalisé au plus tard le 04/01/2017** par la Société organisatrice ou par toute personne habilitée par elle à cet effet, parmi les Participants ayant respecté le présent Règlement.

La Société organisatrice garantit aux Participants son entière impartialité concernant le déroulement du Jeu et la préservation d'une stricte égalité entre les Participants.

**3.2. Le lot offert un (1) lot par gagnant) par la Société organisatrice dans le cadre du Jeu comprend :**

- Un (1) produit d'hygiène,
- Un (1) produit de soin,

parmi les gammes visage suivantes : **HYDRALBA, SENSIFLUID, RHEACALM et SENSIPHASE AR.**

Hydralba 24H crème légère 40 ml, douze euros et quatre-vingt centimes (12,80 €)  
 Hydralba 24H crème riche 40 ml, douze euros et quatre-vingt centimes (12,80 €)  
 Hydralba UV crème légère 40 ml, treize euros et quatre-vingt centimes (13,80 €)  
 Hydralba UV crème riche 40 ml, treize euros et quatre-vingt centimes (13,80 €)

Rheacalm Lait micellaire 200 ml, neuf euros et quarante centimes (9,40 €)  
 Rheacalm crème apaisante légère 40 ml, quatorze euros et trente centimes (14,30 €)  
 Rheacalm crème apaisante riche 40 ml, quatorze euros et trente centimes (14,30 €)  
 Rheacalm contour des yeux 15 ml, treize euros et vingt centimes (13,20 €)

Phys-AC Gel moussant purifiant 400 ml, douze euros et trente centimes (12,30 €)  
 Phys-AC Eau micellaire purifiante 400 ml, treize euros et trente centimes (13,30 €)  
 Phys-AC Global 40 ml, quinze euros (15 €)  
 Phys-AC Hydra 40 ml, onze euros et quatre-vingt-dix centimes (11,90 €)

Sensiphase AR Gelée micellaire 400 ml, seize euros (16 €)  
 Sensiphase AR Crème 40 ml, dix-sept euros et vingt centimes (17,20 €)  
 Sensiphase AR Masque 50 ml, quatorze euros et quatre-vingt centimes (14,80 €)

Sensifluid Lait micellaire 400 ml, treize euros et quatre-vingt-dix centimes (13,90 €)  
 Sensifluid Eau micellaire 500 ml, dix euros et vingt centimes (10,20 €)

## **ET**

- une (1) pochette en cuir Charlotte de la marque « Barnabé aime le café », Terracota ou Charbon. Etant précisé que les gagnants ne peuvent choisir la couleur de la pochette.

**3.3.** Chaque lot est nominatif et ne peut être attribué à une autre personne que les gagnants. Il est entendu que la Société Organisatrice se réserve le droit, en cas de problème liés notamment à ses fournisseurs, de substituer à tout moment au lot proposé, un autre lot d'une valeur équivalent, et ce, sans que les gagnants ne puissent prétendre à aucune indemnité de fait de cette substitution.

**3.4.** La Société organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge et de l'identité de tout gagnant avant remise de son lot.

Les gagnants recevront leur lot par voie postale à l'adresse indiquée dans un délai de soixante (60) jours après avoir remporté le lot. Si l'adresse électronique et/ou l'adresse postale (adresse de livraison du lot) indiquée(s) lors de l'inscription est/sont erronée(s), le lot est définitivement perdu. En cas de non-attribution d'un lot pour cause d'adresse erronée et/ou changement d'adresse ou pour tout autre cas fortuit, le lot ne sera pas remis en jeu et aucune réclamation ne sera admise à ce sujet. La Société organisatrice décline toute responsabilité en cas de casse ou de détérioration des lots lors du transport desdits marchandises.

**3.6.** La Société organisatrice ne sera pas non plus tenue d'attribuer le lot si les gagnants ne se sont pas conformés au règlement. Dans le cas où un/des gagnants ne pourrait/pourraient récupérer sa/leur dotation pour une raison étrangère à la volonté de la Société organisatrice, il/ils serait/seraient considéré(s) comme ayant renoncé purement et simplement à sa/leur dotation, laquelle ne serait pas attribuée et ne pourra en aucun cas être réclamée ultérieurement.

## **ARTICLE 4 : RECLAMATIONS**

Il ne sera attribué qu'un (1) seul lot par gagnant, même nom, même adresse postale et/ou adresse électronique.

Le lot ne sera ni repris, ni échangé contre un autre objet et ne peut faire l'objet d'aucune contrepartie financière.

Le lot de chaque gagnant ne pourra en aucun cas être échangé contre sa contre-valeur en numéraire ou sous quelque autre forme que ce soit. La Société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non-utilisation du lot par les gagnants.

#### **ARTICLE 5 : DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

Dans le cadre du Jeu, les Participants communiquent à la Société organisatrice, qui en sera l'unique destinataire, des données personnelles les concernant.

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données vous concernant.

Vous pouvez exercer ce droit à tout moment en adressant un courrier accompagné d'une photocopie de votre pièce d'identité ou de votre passeport, à notre service clientèle à l'adresse suivante :

Service informations/conseils  
Pierre Fabre Dermo-cosmétique  
BP 100  
81506 LAVAUUR CEDEX

Les Participants sont informés que les données à caractère personnel enregistrées dans le cadre de ce Jeu sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.

#### **ARTICLE 6 : RESPONSABILITE**

La responsabilité de la Société organisatrice est strictement limitée à la délivrance des lots effectivement et valablement gagnés. La Société organisatrice ne pourra être tenue responsable de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution des lots du gagnant ni encourir une quelconque responsabilité, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté (notamment problèmes techniques) perturbant l'organisation et la gestion du Jeu.

Dans de telles circonstances, la Société organisatrice en informera les Participants via le Site.

La Société organisatrice rappelle aux Participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet et décline toute responsabilité liée aux conséquences de la connexion des Participants à ce réseau via le Site.

Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au(x) site(s) et la participation au Jeu se fait sous sa seule, unique et entière responsabilité.

Plus particulièrement, la Société organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux Participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale. La Société organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs Participants ne pourraient parvenir à se connecter au Site ou à y jouer du fait de tout défaut technique ou de tout problème liés notamment à l'encombrement du réseau.

#### **ARTICLE 7 : MODIFICATION OU ANNULATION DU JEU**

**7.1.** La Société organisatrice se réserve la possibilité, à tout moment et de plein droit, sans préavis ni obligation de motiver sa décision, d'interrompre le Jeu ou de le proroger ou de l'écourter ou de le modifier ou de l'annuler. Dans ce cas, la responsabilité de la Société organisatrice ne pourra être engagée d'aucune manière de ce fait et les Participants ne pourront prétendre à aucun dédommagement d'aucune sorte.

Toute modification du Règlement du Jeu fera l'objet d'une information dans les meilleurs délais sur le Site

**7.2.** Dans l'hypothèse où l'une des clauses du Règlement serait déclarée nulle ou non avenue, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité du règlement lui-même.

## **ARTICLE 8 : CONSULTATION DU REGLEMENT**

**8.1.** Le Règlement est consultable sur le Site pendant toute la durée du Jeu.

**8.2.** Le Règlement complet du Jeu est également disponible sur simple demande des Participants à l'adresse de PIERRE FABRE DERMO-COSMETIQUE, Jeu « ROUTINE IDEALE A-DERMA », Les Cauquillous – BP 100, 81506 Lavaur Cedex.

Toute demande devra être envoyée **avant le 21.12.2016** accompagné d'un RIB si le remboursement des frais d'envoi est demandé. Ces derniers seront remboursés sur simple demande sur la base du tarif lent en vigueur. Chaque demande devra mentionner les coordonnées complètes (nom, prénom, adresse complète et code postale). Un (1) remboursement sera effectué par foyer.

## **ARTICLE 9 : CONDITIONS DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION**

**9.1.** La Société organisatrice s'engage à rembourser au Participant qui en fait la demande, les frais engagés pour se connecter au Site et participer au Jeu et ce, dans la limite de cinq (5) minutes de connexion par foyer fiscal au tarif réduit, soit la somme de 0.11 Euros pour la première minute, et 0.02 Euros pour les quatre (4) minutes suivantes.

Il est précisé que certains fournisseurs d'accès à internet offrant une connexion gratuite ou forfaitaire à leurs abonnés internautes, l'accès au Site du Jeu s'effectue alors sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL...) et ne pourra donner lieu à aucun remboursement dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'internet en général et que le fait pour le Participant de se connecter au Site et de participer au Jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

La demande de remboursement devra remplir les conditions suivantes :

- nous être envoyée par écrit à l'adresse postale suivante : PIERRE FABRE DERMO-COSMETIQUE, Jeu « ROUTINE IDEALE A-DERMA », Les Cauquillous – BP 100, 81506 Lavaur Cedex. La demande devra être expédiée **au plus tard le 21.12.2016** (le cachet de la poste faisant foi) ;
- indiquer votre nom, prénom et adresse postale personnelle ;
- joindre la copie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès auquel vous êtes abonné, faisant apparaître la date et l'heure de votre connexion au Site et de participation au Jeu, ainsi qu'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ou Relevé d'Identité Postal (RIP).

**9.2.** Tout frais de timbre que vous auriez engagé afin de nous adresser des demandes relatives à l'une des dispositions du présent règlement (demande d'envoi de règlement et/ou demande de remboursement des frais de connexion) seront remboursés au tarif lent en vigueur (base 20 g), sur simple demande.

**9.3.** Les remboursements seront effectués par chèque ou par virement bancaire ou postal, selon notre choix, adressés dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la date de réception de la demande, après vérification du bien-fondé de la demande et notamment de la conformité des informations contenues dans la lettre de demande de remboursement par rapport aux informations enregistrées sur le formulaire d'inscription.

Les frais dont le remboursement n'a pas été prévu par le Règlement resteront à votre charge.

**9.4.** Il ne sera accepté qu'un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse postale et/ ou même RIB ou RIP) pendant toute la durée du Jeu et dans le cadre du Jeu uniquement.

Toute demande illisible, raturée, incomplète ou encore expédiée hors délai sera considérée comme nulle. Aucune demande de remboursement ne pourra être honorée si les conditions indiquées ci-dessus ne sont pas remplies.

## **ARTICLE 10 : LOI APPLICABLE – ATTRIBUTION DE COMPETENCE**

Les Participants sont soumis à la réglementation française applicable aux loteries. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents désignés selon le Code de Procédure Civile.